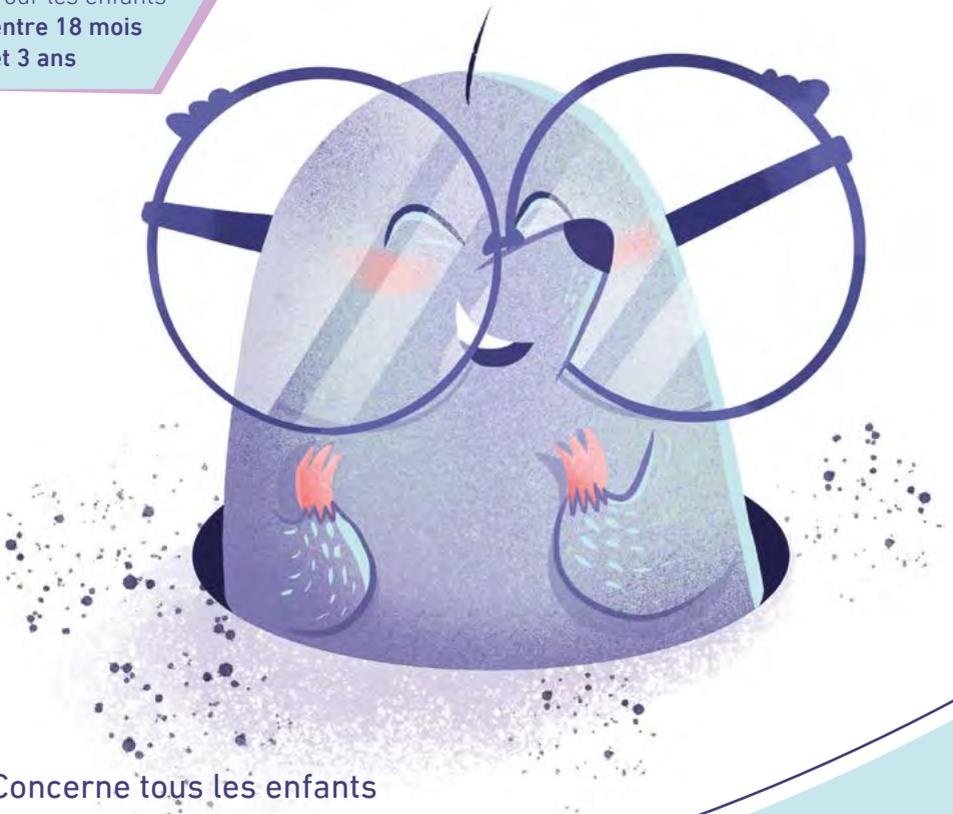


DÉPISTAGE VISUEL

GRATUIT

Pour les enfants
**entre 18 mois
et 3 ans**



Concerne tous les enfants
de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour l'Office de la Naissance et de l'Enfance, le dépistage précoce des troubles visuels est un programme prioritaire de médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant.

Pourquoi ? Car la vue joue un rôle important dans le développement de l'enfant.

Le programme de l'ONE prévoit pour chaque enfant entre 18 mois et 3 ans, domicilié en Fédération Wallonie-Bruxelles, un examen visuel complet et gratuit.

Il est réalisé dans les consultations pour enfants, dans les milieux d'accueil et dans diverses manifestations locales telles que « Journée des Familles ».

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter le Partenaire Enfants-Parents ou l'Administration subrégionale de votre région*.

LE DÉPISTAGE EST GRATUIT !



N'oubliez pas de vous munir du Carnet de Santé de votre enfant.

* Coordonnées disponibles au dos de cette brochure.



POURQUOI UN DÉPISTAGE?



Environ 10 % des enfants sont atteints d'un trouble de la vue.

LE BUT DE CE DÉPISTAGE EST DE RÉALISER UN EXAMEN LE PLUS TÔT POSSIBLE AFIN DE PRÉVENIR ET DE TRAITER RAPIDEMENT UN DÉFAUT DE VISION

Nous ne naissons pas avec une vision parfaite, elle s'affine et se développe jusqu'à l'âge de 10 ans. Durant cette période, un œil qui ne serait pas stimulé suffisamment n'aura jamais une vision « normale ». Mais pendant l'enfance, notre cerveau est plastique, malléable. Un traitement adapté mis en place durant ce développement (avant l'âge de 6 ans) permet, le plus souvent, de corriger efficacement l'anomalie.



L'efficacité du traitement de l'amblyopie fonctionnelle est importante avant 6 ans, ensuite elle diminue. Après 10 ans cette anomalie est presque toujours irréversible...

- Pour les enfants en âge scolaire, une vision adéquate est souvent une porte d'entrée pour la scolarisation et la réussite scolaire.
- A l'âge adulte, la vision continue de jouer un rôle important dans la vie quotidienne. Elle est indispensable pour accomplir de nombreuses tâches (comme par exemple conduire un véhicule).

QUE DÉPISTE T-ON ?

- L'amblyopie : « oeil paresseux »
- Des anomalies réfractives : hypermétropie, astigmatisme, myopie
- Le strabisme : les yeux de l'enfant ne sont pas alignés
- Les troubles des milieux oculaires : par exemple, la cataracte

Ces anomalies peuvent s'installer pendant l'enfance. Sans traitement, elles risquent d'altérer, voire d'empêcher l'évolution de la vision et persister toute la vie.

Une « simple » inspection des yeux ne permet pas de dépister ces troubles. Voilà pourquoi nous vous proposons ce dépistage !



Si un des parents porte des lunettes ou a un trouble visuel : il est important que l'enfant soit vu au plus tôt.



COMMENT L'EXAMEN SE DÉROULE T-IL ?

Plusieurs **observations** vont être réalisées : comportement des yeux et des paupières,... Différents **tests** seront effectués.

Cet examen n'est pas douloureux. Il peut même être amusant pour l'enfant, puisque l'examineur se sert d'un appareil appelé « réfractomètre ».

C'est une sorte de kaléidoscope où votre enfant regardera une image, bien calé sur vos genoux. L'examen dure environ 15 minutes.

L'examineur est un professionnel : orthoptiste, médecin ou assistant technique en ophtalmologie.



QUE FAIRE APRÈS LE DÉPISTAGE ?

Si le test est positif ? Il vous est conseillé de prendre contact avec un ophtalmologue qui pourra confirmer le résultat et qui vous proposera de mettre en place un traitement (lunettes, cache oculaire,...).

Les ophtalmologues sont de plus en plus sensibles à ce dépistage et peuvent vous recevoir en priorité en cabinet.

Si le test est négatif ? Restez vigilant ! Votre enfant pourra participer à d'autres dépistages lors des examens de médecine scolaire via la Promotion à la Santé à l'école et ce tous les 2 ans.



Parmi les enfants dépistés, un enfant sur 10 a été redirigé vers un spécialiste qui a confirmé l'anomalie dans 86% des cas*.

QUELQUES PETITS SIGNES À SURVEILLER

Votre enfant tombe, se cogne, se tient différemment, se plaint de maux de tête, est plus fatigué, **parlez-en à votre médecin et pensez à faire vérifier la vue de votre enfant.**

CHOIX DES LUNETTES

Astuces

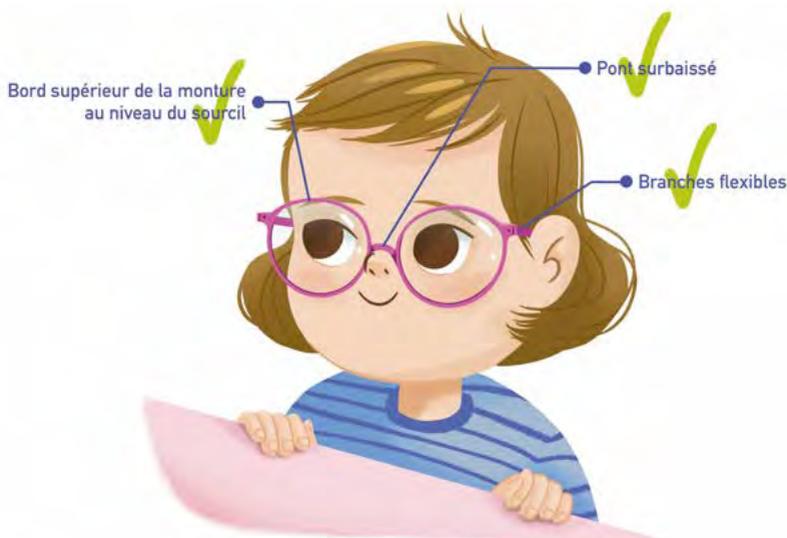
- Privilégier le plastique (plus solide) et le pont surbaissé. Le pont permet de garder le verre à une bonne hauteur car les enfants ont un petit nez et les lunettes ont tendance à glisser. Il est important que le verre soit bien porté en face de l'oeil. L'idéal est que le bord supérieur de la monture arrive au niveau du sourcil.
- Favoriser des branches flexibles qui sont plus solides et plus adaptées au besoin naturel de bouger de l'enfant.

A proscrire :

- La monture en métal qui risque de se tordre et de blesser l'enfant.
- Les plaquettes ou patins qui ont tendance à s'écraser facilement, ce qui fait baisser les lunettes et les rapprochent du nez.



Pour les plus jeunes, certaines lunettes possèdent de petits trous au niveau des branches, afin d'y enfiler un cordonnet de contention.



Comment protéger la vue ?

Les yeux se fatiguent vite si la source lumineuse n'est pas suffisante. Un enfant qui dessine, regarde un livre ou exerce une activité exigeant une importante concentration visuelle doit être placé dans un lieu disposant d'un éclairage efficace et orienté sur l'objet de l'activité.

La télévision regardée de trop près ou trop longtemps fatigue la vue. Lorsqu'il la regarde, l'enfant doit être suffisamment éloigné : 2 fois la diagonale de l'écran. Pas plus de 30 minutes par jour jusque 4 ans, et 1h au-delà.

Lorsque la luminosité est trop forte, sur la neige ou à la plage, les yeux de l'enfant doivent être protégés par de bonnes lunettes de soleil (sigle CE) et par une casquette avec visière.

Afin de contrer les effets négatifs liés à l'utilisation des écrans sur la santé des yeux, encourager les enfants à jouer dehors le plus souvent possible.

Pour tout renseignement :

- **Bruxelles** : 02 511 47 51 - asr.bruxelles@one.be
- **Brabant Wallon** : 02 656 08 90 - asr.brabant.wallon@one.be
- **Hainaut** : 065 39 96 60 - asr.hainaut@one.be
- **Liège** : 04 344 94 94 - asr.liege@one.be
- **Luxembourg** : 061 23 99 60 - asr.luxembourg@one.be
- **Namur** : 081 72 36 00 - asr.namur@one.be



Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51
info@one.be - ONE.be

Éditeur responsable : Benoît PARMENTIER
Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles
N° d'édition : D/2022/74.80/69
Ref.Maufact DOCBR0095



Avec le soutien
de la Fédération Wallonie-Bruxelles
et de la Loterie Nationale



Rejoignez-nous sur

ONE.be